CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 2 AOÛT 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 2 août 2021, à la salle de l'Érablière J.B. Caron, située au 581, chemin de Point Comfort, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2021-08-290 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-291 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit avec ses ajouts :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Entente relative à certains griefs
4- Période de questions
5- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-292 ENTENTE RELATIVE À CERTAINS GRIEFS – VOLET 1

CONSIDÉRANT la situation relative à certains griefs ;

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu avec le syndicat ;

CONSIDÉRANT les documents dont le Conseil a eu copie en comité plénier, à son volet 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'accepter l'entente avec le syndicat (Volet 1) tel que présentée en comité plénier.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire Monsieur Réal Rochon, pour signer ladite entente après que les avocats auront finalisé les documents à cet égard.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Le vote est demandé :

		Pour	**Contre**
Maire	Réal Rochon	S'abstient de voter	
Conseiller siège #1	Claude Gauthier	X	
Conseiller siège #2	Alain Labelle	X	
Conseiller siège #3	Mathieu Caron	X	
Conseiller siège #4		Absente	
Conseiller siège #5	Hugo Guénette		X
Conseiller siège #6	Bernard Duffy	X	

Adoptée à la majorité

<u>Note au procès-verbal :</u>

Le maire a déposé son véto sur la 2021-08-292, le vendredi 6 août 2021 à 17h00 au bureau du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

Le maire Réal Rochon, s'est retiré des délibérations à 19h05 pour le traitement de la résolution 2021-08-293 et le maire suppléant Mathieu Caron devient président d'assemblée. Le maire Réal Rochon quitte la séance à 19h06.

2021-08-293 ENTENTE RELATIVE À CERTAINS GRIEFS – VOLET 2

CONSIDÉRANT la situation relative à certains griefs ;

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu avec le syndicat ;

CONSIDÉRANT les documents dont le Conseil a eu copie en comité plénier, à son volet 2 ;

CONSIDÉRANT QU'accessoirement et conditionnellement à l'acceptation des conditions de la résolution 2021-08-292 (Volet 1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'accepter l'entente avec le syndicat (Volet 2) tel que présentée en comité plénier.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire Monsieur Réal Rochon, pour signer ladite entente après que les avocats auront finalisé les documents à cet égard.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-294 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire suppléant Mathieu Caron et résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 10.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire suppléant	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron Conseiller, siège numéro 3	Sylvain Hubert, notaire

Le maire

_____

Réal Rochon